



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 72083

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la maltraitance dans les établissements de santé. En effet, une étude de la Haute autorité de santé a été récemment publiée sur la « maltraitance ordinaire dans les établissements de santé ». Basée sur des témoignages de soignants, de patients, de leur famille, elle révèle que le malade a l'impression d'être transparent, non écouté, qu'il peut être l'objet de menaces, d'humiliation, de représailles. Mais la maltraitance peut également être le non-respect du repos, le rythme trop rapide des soins, le bruit, la non-prise en charge de la douleur, des problèmes d'hygiène, de non-respect de l'intimité... Cette situation pourrait être liée au surmenage des professionnels, aux conditions de travail des soignants, au manque d'encadrement, à une standardisation des soins. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage, alors que les hôpitaux sont en cours de restructuration, de prendre des mesures pour former et sensibiliser les personnels soignants à la psychologie et à la manière de construire la relation patient-professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72083

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1898

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)